



# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU VENDREDI 20 JUIN 2014 à 20H30**

*Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**MAIRIE  
74130 ENTREMONT**

- **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Présents :** Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD, M. Laurent BADONE, Mme Chrystel BURNIER, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, Mme Emilie JALLE-DUPONT, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Jacqueline LODS, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Mme Anne-Sophie PESSAY et M. Didier POULAT.

**Excusés :** M. Jean-Pierre BETEND (procuration M. Jean-Marc DESVIGNES) et M. Gilbert COLLINI (procuration Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ)

Mme Anne-Sophie PESSAY, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Aucun citoyen d'honneur n'étant présent, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur qui sont Mesdames Lydie BADONE, Margot BON, Joëlle FAVRE-MARINET, Amélie GUIDON et Madeleine TOCHON-FERDOLLET ; Messieurs Cyril LEPEZEL et Luc LOUVOT.

\*\*\*\*\*

## **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 mai 2014.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal**

## **2) RET : PRESENTATION DU PROJET DE MAINTENANCE**

Monsieur le Maire a invité les représentants de la Régie d'Electricité de Thônes (Messieurs Mollard et Moras) à présenter leur projet de transfert de compétence de l'exploitation et de la maintenance de l'éclairage public sur la Commune d'ENTREMONT.

Actuellement, seul l'investissement a été transféré à la Régie d'Electricité de Thônes, l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public étant directement assurées par les agents communaux.

Les nouvelles directives de l'Etat et le renforcement des obligations légales quant à la maintenance de l'éclairage public conduisent aujourd'hui à s'interroger sur la nécessité d'un tel transfert à un organisme professionnel.

Une fiche de synthèse a été remise à l'ensemble des Elus afin de permettre à chacun de prendre connaissance plus précisément des nouvelles obligations en matière d'exploitation mais également du coût que cela engendrerait pour la Commune.

A titre informatif, le transfert de l'exploitation-maintenance coûterait à la Commune environ 9.800 Euros HT (tarif 2014). Mais il ne s'agirait pas de la seule dépense puisque le diagnostic et les mises en conformité de l'éclairage public seraient en outre entièrement à la charge de la Commune.

Il a été demandé à la commission JURIDIQUE d'analyser les obligations légales de mise en conformité avant de délibérer sur ce transfert de compétence.

### **3) DESIGNATION D'UN DELEGUE DU SMDEA (SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL EAU ET ASSAINISSEMENT)**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de désigner le délégué appelé à siéger dans les organismes extérieurs comme suit :**

- **Délégué au Syndicat Mixte Départemental Eau et Assainissement :**

*Titulaire : M. Christophe FOURNIER*

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette désignation.**

### **4) BONI DE LIQUIDATION DU SYNDICAT DU SIRS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE RAMASSAGE DES ELEVES DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES DE BONNEVILLE ET DES ENVIRONS)**

Suite à la liquidation définitive de ce syndicat auquel la Commune d'ENTREMONT cotisait, un boni de liquidation d'un montant de 255, 04 Euros sera remboursé à la Commune.

**Ce montant est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

### **5) SAFACT ; CHEMIN DE LA COTE ; DESIGNATION D'UN ADJOINT ET NON PURGE DES HYPOTHEQUES**

#### **➤ SAFACT**

Monsieur le Maire doit faire approuver par le Conseil Municipal le mandat qu'il donnera au clerc de Maire (SAFACT) pour la rédaction des actes administratifs.

**Ce mandat est approuvé à l'unanimité.**

#### **➤ Liaison douce « CHEMIN DE LA COTE »**

Afin de pouvoir finaliser et ouvrir la liaison douce située à la Cote (« CHEMIN DE LA COTE ») les propriétaires des parcelles B675 et B677 (Consorts Aumonier) et des parcelles B679 et B681 (M. Jacques PERNET) ont accepté de céder leurs parcelles à la Commune pour 1 Euro symbolique.

**Ces cessions symboliques sont approuvées à l'unanimité.**

#### **➤ Désignation d'un adjoint**

Il est procédé à la désignation d'un adjoint au Maire pour la signature de tous les actes administratifs que le Maire ne serait pas en mesure ou pas autorisé à signer.

Pour cette délibération, Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ est proposée pour suppléer à Monsieur le Maire dans cette tâche.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### **➤ Purge des hypothèques**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est important d'anéantir les frais et les charges qui incombent aux propriétaires et qui risquent de bloquer les acquisitions foncières.

Il précise qu'il est difficile de demander au vendeur de faire procéder à une demande de mainlevée d'hypothèque car cette démarche nécessite un acte notarié.

**CONSIDERANT** la nécessité d'alléger les frais pour les vendeurs afin d'assurer à la commune l'aboutissement de ses acquisitions.

**AUTORISE** le Maire à payer le prix des acquisitions aux vendeurs, après publication de l'acte au fichier immobilier, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, lorsqu'il n'excède pas 7 700 € pour l'ensemble de l'immeuble acquis

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **6) QUESTIONS DIVERSES.**

### **➤ Soutien aux juridictions de proximité**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la délibération relative au soutien du maintien des juridictions de proximité suite à l'appel de notre Député Monsieur Martial SADDIER.

Pour rappel, la réforme de la carte judiciaire devrait conduire prochainement à la fermeture du Tribunal de BONNEVILLE et d'autres tribunaux de Haute-Savoie pour rassembler l'ensemble des juridictions sur un seul tribunal départemental (qui serait situé sur ANNECY).

### **➤ Autorisation emplacement d'un camion pizza.**

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur l'emplacement d'un camion pizza sur la Commune tous les mardis soirs à compter de septembre 2014 en accord avec l'Auberge Au Cœur des Monts.

Il restera à définir les besoins en électricité et à fixer par délibération le montant de la redevance du domaine public lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **➤ Autorisation permis remorque M. Alain DEHORTER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à accepter la prise en charge financière du permis remorque de Monsieur Alain DEHORTER, Agent Communal, d'un montant de 700 Euros HT pour les besoins de la Commune.

### **➤ Subvention réserve parlementaire du Député Monsieur Martial SADDIER.**

Monsieur Martial SADDIER propose de verser à la Commune la somme de 4.000 Euros au titre de sa réserve parlementaire.

Monsieur le Maire entend transférer cette subvention à la restauration du porche de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à présenter ce projet à Monsieur Martial SADDIER pour obtenir ladite subvention.

Par ailleurs, un seul devis ayant été présenté à la Commune pour la restauration du porche de l'Eglise à ce jour, il a été décidé de proroger jusqu'au samedi 5 juillet 2014 inclus le délai pour permettre aux artisans de présenter leur devis.

### **➤ Recrutement Point Info.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le recrutement de Mademoiselle Nina BAUWENS pour s'occuper du Point Info d'ENTREMONT toute la période d'été.

Celle-ci sera absente du 5 juillet au 12 juillet 2014.

### **➤ Devis pour la réalisation du RPQS du SPANC pour de l'année 2013.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à accepter le devis du cabinet NICOT de 882 Euros pour la réalisation du RPQS du SPANC de l'année 2013.

### **➤ Prise en charge rétroactive de la taxe foncière des terrains cédés par Monsieur André PERILLAT à la Commune d'ENTREMONT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à prendre en charge rétroactivement au nom de la Commune la taxe foncière des terrains cédés par Monsieur André PERILLAT à la commune d'un montant de 46 Euros. Les dossiers finalisés en 2012 n'ont été signés que début 2013.

***Monsieur le Maire Christophe FOURNIER quitte la séance à 22h15 et cède la Présidence à la 1<sup>ère</sup> adjointe Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ.***

## **7) RYTHMES SCOLAIRES : PRESENTATION DU PROJET.**

Une fiche de synthèse a été remise à l'ensemble des Elus afin de présenter de manière schématique le projet de réforme des rythmes scolaires mis en place par la Commission VIE SOCIALE en association avec les Parents d'élèves, les professeurs des écoles et le personnel communal.

Il est rappelé à titre informatif que les modifications d'horaire du temps scolaire (1/4 d'heure / jour) ont déjà été validées par l'ancien Conseil Municipal.

Il est également rappelé que les subventions accordées par l'Etat sur ce projet ont déjà été présentées lors d'un précédent conseil municipal.

Le projet présenté par Monsieur Didier POULAT a plus précisément porté sur la répartition des responsabilités sur les périodes périscolaires, le fonctionnement, les horaires, les activités et le coût supporté par les familles ou mis à la charge de la Commune.

Un accord de principe a été arrêté sur le projet en lui-même mais également sur la modification de la tarification initialement fixé.

La séance est levée à 23h15.

A Entremont, le 23 juin 2014

Le Maire,

Christophe FOURNIER